

Comité de liaison des chercheurs et ITA de la Section 13 :
« Chimie physique, théorique et analytique »

Session de printemps 2014 (19-23 mai 2014)

1-Intervention de Dominique Massiot, Directeur Scientifique de l'INC.

La section a reçu Dominique Massiot, directeur scientifique de l'INC et Claude Pouchan, directeur adjoint scientifique. Au sujet de l'ANR, D. Massiot souhaite que 50% du soutien aille à la recherche fondamentale du type « Défis » à la place des ANR Blanc. La Chimie est absente des libellés mais peut se retrouver dans les thèmes « Renouveau Industriel », « Energie », « Interfaces avec la Biologie » etc ... Cela permet de promouvoir la pluridisciplinarité. Une enquête a été menée auprès des DU sur la 1^{ère} phase de sélection. 40% de projets collaboratifs public-privé ont été déposés. Au total plus de 8000 projets ont été déposés. Environ un tiers ont été présélectionnés pour le dépôt complet. Il semblerait que certains projets aient été déposés dans un défi inadapté.

Une Stratégie Nationale de Recherche (SNR) est en cours d'élaboration au Ministère. Celui-ci est en train de faire une synthèse des ateliers qui ont eu lieu à ce sujet au printemps, associant des personnalités des mondes scientifiques, sociaux-économiques et politiques.

Par ailleurs, le CNRS est partie prenante des politiques de sites qui se mettent place sur le territoire, notamment les Communautés d'Universités et Etablissements (COMUE). Il participe activement aux discussions sur chaque site concerné.

Sur l'emploi scientifique et les postes mis au concours, aucune information nouvelle n'a été communiquée. Une discussion à ce sujet est en cours avec le ministère. Le remplacement exclusif depuis des années des départs à la retraite explique que le CNRS perd environ 300 agents chaque année. En effet les départs pour cause de retraite ne représentent que 2/3 des départs. Les contraintes budgétaires font que, pour essayer de préserver au maximum l'emploi permanent, le CNRS a très fortement diminué le nombre de postes en CDD (emplois CDD dans les Délégations Régionales, post docs et contrats doctoraux).

Pour la PES, la direction demande à la section de fournir une liste de 24 noms dont une liste courte de 12 noms considérés comme incontournables. La section doit classer ensuite les candidats du rang 12 jusqu'au rang 24.

La direction continuera ses visites de sites avec cette année les unités de Lyon et Grenoble pour rencontrer les directeurs, les tutelles et faire le point sur les difficultés ponctuelles. L'AERES évaluera entre novembre 2014 et décembre 2015 les unités de Toulouse, Bordeaux, Pau et celles de Lyon et Grenoble. Le remplacement de l'AERES par le HCERES (Haut conseil de la Recherche Scientifique) ne semble pas introduire de changement majeur dans les procédures d'évaluation.

2-Dossiers chercheurs

Evaluation à vague de chercheurs : 58 dossiers : 56 avis favorables, 1 avis d'alerte, 1 avis réservé

Suivi post-évaluation : 2 dossiers, 2 avis favorables

Co-évaluation avec la CID50 : 1 dossier, 1 avis favorable

Reconstitution de carrière : 6 dossiers, 6 avis favorables :

GENNARI Marcello (UMR 5250), JACQUOT DE ROUVILLE Henri-Pierre (UMR 7086), LEVESQUE Maximilien (UMR 8640), MAURICE Rémi (UMR 6457), MEINERT Cornelia (UMR 7272), RIVALTA Ivan (UMR 5182)

Titularisation (fin de stage) : 1 dossier, 1 avis favorable

PEDRERO ZAYAS Zoyne (UMR 5254)

Demande de changement de section : 1 dossier, 1 avis favorable

LAURENT Guillaume (UMR 8531) de la section 14 vers la section 13

Demande d'éméritat : 3 dossiers et 3 avis favorables

BERTHOD Alain (UMR5280), ROSINBERG Martin (UMR7600), SAVIN Andreas (UMR7616)

Demande de renouvellement d'éméritat : 3 dossiers, 3 avis favorables

AMOUYAL Edmond (UMR7642), HYNES James (UMR8640), SIMONET Jacques (UMR6226)

3-Appréciations sur les Structures Opérationnelles de Recherche

La section 13 a auditionné en présence d'un membre de la direction de l'INC (DSA ou chargé de mission) les futurs directeurs des unités PP14_Palacin (unité mixte CEA), PP14_Martin (Lydil unité mixte CEA), UMR 8000 (LCP Orsay), UMR 8516 (LASIR Lille), UMR 8531 (PPSM Cachan), UMR8587 (LAMBE Evry), UMR 9168 (Laboratoire de chimie moléculaire Palaiseau)

Avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS : 2 dossiers et 2 avis favorables :

PP14_PALACIN (création) ; PP14_PETITPREZ (association au CNRS de la FED 4139)

Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS : 20 dossiers

Avis très favorable : 9

FR3105, UMR5253, UMR5257, UMR8000, UMR8208, UMR8214, UMR8516, FR3510, UMR8531

Avis favorable : 11

UMR12, UMR7182, UMR7639, UMR8523, UMR8580, UMR8608, UMR8612, UMR9168, USR3461 UMR8587, FR3242

Changement de direction d'unité : 4 dossiers, 4 avis favorables

FR3085 : Directrice proposée : Anne Wadouachi et directeur adjoint : Matthieu Becuwe

FR3242 : Nomination de Monsieur Eric Desprez, en tant que directeur à compter du 1er mars 2014, en remplacement de Monsieur Joseph Zyss.

UMR5254 : Nomination de Monsieur Ryszard LOBINSKI en tant que directeur adjoint en remplacement de Madame Danielle GOMBEAU (en retraite depuis le 14/10/13).

UMR5280 : Nomination de Mme Nathalie SCHILDKNECHT en qualité de directrice de l'UMR5280 (nommée depuis le 1er janvier 2014 directrice par intérim de cette unité jusqu'au 30 juin 2014)

Expertise de projets: 2 dossiers

PP14_MARTIN : Création d'une UMR CEA-CNRS pilotée par l'INP, avec l'INC en secondaire : Avis très favorable

PP14_SIME-NGANDO : Projet de création de la Zone Atelier Territoires uranifères dans l'Arc Hercynien : Avis très favorable

Création de GDR: 1 dossier

GP14_SOTTILE : GDR Rencontres de spectroscopie théorique, ; Avis très favorable

Renouvellement de GDR pour la période 2015-2018: 3 dossiers; 3 avis très favorables
GDR 3314 (Méthodes corrélées pour la structure électronique), GDR3418 (Chémoinformatique), GDR 3430 (Plasmonique Moléculaire et Spectroscopies Exaltées)

4. La section 13 a auditionné un candidat dans le cadre d'un recrutement de chercheur handicapé (poste chercheur CDD un an).

Le recrutement contractuel des chercheurs handicapés au CNRS est sur la base d'un CDD d'une période d'un an renouvelable une fois, donnant lieu à titularisation.

5-Rappels des résultats des jurys d'admission des concours chercheurs 2014

Concours CR1 : 1 poste. 1- ANDANSON Jean Michel. Liste complémentaire : MARIACHIARA Pastore

Concours CR2 : 5 postes 1- LOGET-HUESKEN Gabriel 2- TRAVNIKOVA Oksana 3- STIRNEMANN Guillaume 4- GIGAULT Julien 5- GRIMAUD Alexis
Liste complémentaire 1-DUBACHEVA Galina ; 2- HUIX ROTLLANT Miquel

Concours DR2 : 8 postes 1- THISSEN Roland (IPAG UMR5274) 2- THERIAS Sandrine (ICCF UMR 6296) 3- LAUVERGNAT David (LCP UMR 8000) 4- ARBAULT Stéphane (ISM UMR 5255) 5- THIEBAUT Didier (UMR7195) 6- LAAGE Damien (UMR 8640) 7- SOPPERA Olivier (IS2M UMR 7361) 8- DEBIEMME-CHOUVY Catherine (LISE UMR 8235) Liste complémentaire : 1-LOFFREDA David (UMR 5182)

On peut noter une augmentation préoccupante de l'âge moyen des candidats au concours. En section 13, l'âge moyen de candidats CR1 est de 36 ans, et de 31 ans pour les CR2, 19% d'entre eux sont des MCF motivés par l'absence de perspective de carrière à l'université.

6- Propositions faites par le Comité national de la recherche scientifique à l'issue de la réunion plénière du 11 juin 2014.

Propositions sur l'emploi scientifique du Comité National de la recherche scientifique

« Je tiens à rassurer les chercheurs : les campagnes de recrutements vont se poursuivre, même si les recrutements seront moins nombreux que précédemment. » G. Fioraso

En contradiction avec les ambitions affichées et les affirmations du gouvernement, la politique poursuivie depuis des années dans l'enseignement supérieur et la recherche a amoindri nos capacités de recherche et d'innovation. Elle a aussi abaissé la position de la France au niveau international. Les décisions concernant l'emploi scientifique, tant public que privé, entravent notre capacité de recherche et affaiblissent nos universités. En généralisant la précarité, elles génèrent un véritable gâchis humain et aggravent les inégalités, entre les hommes et les femmes en particulier. Elles conduisent les jeunes à délaisser la recherche et découragent l'ensemble de la communauté scientifique.

La recherche est indispensable au développement des connaissances, au dynamisme économique ainsi qu'à l'entretien de l'esprit critique et démocratique. Or la pérennité des emplois scientifiques est indispensable à la liberté et la fécondité de la recherche. Le Comité national de la recherche scientifique rassemble tous les personnels de la recherche publique (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens). Ses membres, réunis en session plénière extraordinaire, **demandent de toute urgence un plan pluriannuel ambitieux pour l'emploi scientifique**. Ils affirment que la réduction continue de l'emploi scientifique est le résultat de choix politiques et non une conséquence de la conjoncture économique.

L'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence

Conserver en l'état le budget de l'ESR revient à prolonger son déclin. Stabiliser les effectifs ne suffirait pas non plus à redynamiser la recherche : il faut envoyer un signe fort aux jeunes qui intègrent aujourd'hui l'enseignement supérieur en leur donnant les moyens et l'envie de faire de la recherche. On ne peut pas sacrifier les milliers de jeunes sans statut qui font la recherche d'aujourd'hui. Il faut de toute urgence résorber la précarité. **Cela suppose la création, sur plusieurs années, de plusieurs milliers de postes supplémentaires dans le service public ainsi qu'une vraie politique d'incitation à l'emploi des docteurs dans le secteur privé, notamment industriel.**

Or les moyens existent. On peut dégager des ressources importantes :

- En simplifiant l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, inefficace, illisible et coûteuse. Pour commencer, il faut éviter de relancer un nouveau programme d'investissement d'avenir
- En réorientant les budgets consacrés au financement de la recherche sur projet, principal moteur de la précarité et source d'un gaspillage insupportable en temps mais aussi en moyens, vers le financement de postes permanents

- En réformant profondément le crédit impôt-recherche : notamment en conditionnant son obtention à l'emploi de docteurs et à l'évaluation scientifique de son utilisation. Chaque pourcent du CIR représente la création de 1000 nouveaux postes de chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

Un plan pluriannuel de création de plusieurs milliers d'emplois titulaires de la fonction publique, sur plusieurs années, apparaît comme la condition indispensable pour empêcher le sacrifice d'une génération et avec elle, les besoins et la contribution de la France en matière de recherche. Il est de notre responsabilité que ce plan soit décidé et mis en œuvre au plus vite. Nous n'aurons de cesse, par différentes formes de lutte, que le gouvernement réponde à cette demande.

--